

**MAIRIE**

1 place de la Mairie  
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE  
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : [contact@champagne-saint-hilaire.fr](mailto:contact@champagne-saint-hilaire.fr)  
Site internet : [www.champagne-saint-hilaire.fr](http://www.champagne-saint-hilaire.fr)

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 10 mars 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagne-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

**Date de convocation** : le 27 février 2020

*Présents* : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, Mme BERTHOMME Claudette, MM. RUSSEIL Michel, PIN Olivier, adjoints, MM. ARCHAMBAULT Christophe, MOREAU Mickaël, Mmes PETERS Gertrude, ROGEON Nadine, Mme FRANCOIS-DIT-SORTON Nathalie, BLANC Roseline, M. BONNIN Vincent.

*Absents excusés* : Mmes BEDUCHAUD Anne-Marie, M. VUZE Vincent

*Absents non excusés* :

*Pouvoirs* : Mmes BEDUCHAUD Anne-Marie à M. RUSSEIL Michel

*Secrétaire de séance* : M. PIN Olivier

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### 1. Approbation du compte rendu du 12 février 2020

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

#### 2. Vote du taux des impôts 2020

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux des impôts 2019.

Il rappelle les taux d'imposition de 2018 et 2019 :

Taxe d'habitation	15,68 %
Foncier bâti	7,95 %
Foncier non Bâti	24,12 %

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux pour 2020, donc de ne pas prévoir d'augmentation des taux.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de 2019 pour l'année 2020.

#### 3. Vote des comptes de gestion 2019, comptes administratifs 2019 et budgets primitifs 2020 : gîte, multi-commerces, lotissements le Goupillaud et Mairie

##### 3.1 Gîte : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2019 et vote du budget primitif 2020

###### 3.1.1 Compte de gestion 2019 Gîte

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **3.1.2. Compte administratif 2019 Gîte**

Le compte administratif est présenté par Olivier PIN aux membres du conseil municipal qui votent le Compte Administratif de l'exercice 2019. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du Conseil Municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

	<b>Investissement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	0,00 €
Réalisé :	0,00 €
	<b>Recettes</b>
Prévus :	0,00 €
Réalisé :	0,00 €
	<b>Fonctionnement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	19 759,92 €
Réalisé :	11 975,98 €
	<b>Recettes</b>
Prévus :	19 759,92 €
Réalisé :	27 068,10 €
	<b>Résultat de clôture :</b>
Investissement	0,00 €
Fonctionnement	15 092,12 €
Résultat global	15 092,12 €

### **3.1.3. Affectation des résultats 2019 Gîte**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 10 mars 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- |                                    |            |
|------------------------------------|------------|
| • Un excédent de fonctionnement de | 7 332,20 € |
| • Un excédent reporté de           | 7 759,92 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	15 092,12 €
--	-------------

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT	15 092,12 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	15 092,12 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	0 €

### **3.1.4. Budget primitif 2020 Gîte**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 30 092,12 € (**dont 0,00 de RAR**).

Il n'y a pas ni dépenses, ni recettes d'investissement.

Le budget Gîte 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **3.2 Lotissement le Goupillaud : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2019 et vote du budget primitif 2020**

### **3.2.1. Compte de gestion 2019 Lotissement**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **3.2.2. Compte administratif 2019 Lotissement**

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le Compte Administratif de l'exercice 2019. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du Conseil Municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

	<b>Investissement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	118 879,67 €
Réalisé :	89 652,35 €
Reste à réaliser	0,00 €
	<b>Recettes</b>
Prévus	118 879,67 €
Réalisé :	69 084,93 €
Reste à réaliser	0,00 €
	<b>Fonctionnement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	116 645,67 €
Réalisé :	64 899,81 €

	<b>Recettes</b>
Prévus :	116 645,67 €
Réalisé	77 252,80 €
	<b>Résultat de clôture :</b>
Investissement	-20 567,42 €
Fonctionnement	12 352,99 €
Résultat global	-8 214,43 €

### **3.2.3. Affectation des résultats 2019 Lotissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	12 352,99 €
• Un déficit reporté de	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 352,99 €
• Un déficit d'investissement de	20 567,42 €
Soit un besoin de financement de :	20 567,42 €

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT	12 352,99 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	12 352,99 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	20 567,42 €

### **3.2.4. Budget primitif 2020 Lotissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 118 790,96 € (**dont 0,00 de RAR**).

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent pour la somme de 112 139,92 € (**dont 0,00 de RAR**).

Le budget Lotissement est approuvé à l'unanimité.

## **3.3. Multi-commerces : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2019 et vote du budget primitif 2020 (multi-commerces)**

### **3.3.1. Compte de gestion 2019 Multi-commerces**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **3.3.2. Compte administratif 2019 Multi-commerces**

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le Compte Administratif de l'exercice 2019. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du Conseil Municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

	<b>Investissement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	12 758,21 €
Réalisé :	11 105,63 €
Reste à réaliser	560,00 €
	<b>Recettes</b>
Prévus	12 758,21 €
Réalisé :	4 198,21 €
Reste à réaliser	560,00 €
	<b>Fonctionnement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	9 713,41 €
Réalisé :	956,55 €
	<b>Recettes</b>
Prévus :	9 713,41 €
Réalisé	10 539,82 €
	<b>Résultat de clôture :</b>
Investissement	-6 907,42 €
Fonctionnement	9 583,27 €
Résultat global	2 675,85 €

### **3.3.3 Affectation des résultats 2019 Multi-commerces**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 10 mars 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 6 589,86 €
- Un excédent reporté de 2 993,41 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 9 583,27 €

• Un déficit d'investissement de	6 907,42 €
Soit un besoin de financement de :	6 907,42 €

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT	9 583,27 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	6 907,42 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 675,85 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	6 907,42 €

### **3.3.4 Budget primitif 2020 multi-commerces**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de **9 475,85 € (dont 0,00 de RAR)**.

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent pour la somme de **14 467,42 € (dont 560,00 € de RAR)**.

Le budget multi-Commerces est approuvé à l'unanimité.

### **3.4.Mairie : Approbation du compte de gestion, vote du compte administratif 2019 et vote du budget primitif 2020**

#### **3.4.1. Compte de gestion 2019 Mairie**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2019 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **3.4.2. Compte administratif 2019 Mairie**

Le compte administratif est présenté par le Maire aux membres du conseil municipal qui votent le Compte Administratif de l'exercice 2019. Le Maire se retire de la séance et ne participe pas au vote. Les membres du Conseil Municipal arrêtent ainsi les comptes, à l'unanimité :

	<b>Investissement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	859 150,76 €
Réalisé :	464 694,79 €
Reste à réaliser	379 678,86 €
	<b>Recettes</b>
Prévus	859 150,76 €
Réalisé :	636 791,64 €
Reste à réaliser	140 256,00 €

	<b>Fonctionnement :</b>
	<b>Dépenses</b>
Prévus :	859 959,32 €
Réalisé :	717 142,07 €
	<b>Recettes</b>
Prévus :	859 959,32 €
Réalisé :	842 309,12 €
	<b>Résultat de clôture :</b>
Investissement	172 096,85 €
Fonctionnement	125 167,05 €
Résultat global	297 263,90 €

### **3.4.3. Affectation des résultats 2019 Mairie**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, le 10 mars 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	91 304,49 €
• Un excédent reporté de	33 862,56 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	125 167,05 €
• Un excédent d'investissement de	172 096,85 €
• Un déficit des restes à réaliser de	239 422,86 €
Soit un besoin de financement de :	67 326,01 €

**Décide**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : EXCEDENT	125 167,05 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	67 326,01 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	57 841,04 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	172 096,85 €

### **3.4.4. Budget primitif Mairie 2020**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Gilles BOSSEBOEUF, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de 820 823,16 € (**dont 0,00 € de RAR**)

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent pour la somme de 723 930,03 € (**dont 379 678,86 € de RAR en dépenses et 140 256,00 € de RAR en recettes**)

Le budget Mairie est approuvé par 7 voix pour, deux abstentions et 3 contre.

## **4. Convention avec l'Agence des Territoires 86 pour l'instruction des dossiers d'urbanisme**

M. le Maire rappelle la mise en application prochaine du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va nécessiter pour la commune de solliciter un service instructeur des actes d'urbanisme, l'Etat ne voulant plus l'assurer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

L'Agence des Territoires peut réaliser cette instruction. M. le Maire présente les tarifs appliqués par l'Agence des Territoires :

### Tarifs appliqués par le service instructeur de l'AT86

La facturation est effectuée à l'acte selon les modalités suivantes :

Coût d'un certificat d'urbanisme d'information (Cua)	38 € HT
Coût d'un certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	76 € HT
Coût d'une déclaration préalable (DP)	133 € HT
Coût d'un permis de construire (PC)	190 € HT
Coût d'un permis d'aménager (PA)	228 € HT
Coût d'un permis de démolir (PD)	152 € HT

Par ailleurs, la réalisation des récolements obligatoires est facturée 186 € HT par intervention.

En 2019, la Direction Départementale des Territoires de la Vienne a instruit pour la commune :

	Nombre de dossiers instruits en 2019	Simulation coût de l'instruction par l'AT 86
Certificat d'Urbanisme a (CUa)	44	1672 € HT
Certificat d'Urbanisme b (CUb)	5	380 € HT
Déclaration Préalable (DP)	10	1330 € HT
Permis de Construire (PC)	13	2470 € HT
Permis d'Aménager (PA)	1	228 € HT
Permis de Démolir (PD)	1	152 € HT
<b>Total</b>		<b>6232 € HT soit 7478,40 € TTC</b>

M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont reçu par courriel les éléments fournis par l'Agence des Territoires, notamment le projet de convention qu'il conviendra de signer si la commune souhaite mettre en place cet accompagnement.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de confier l'instruction des demandes d'urbanisme à l'Agence des Territoires et autorisent M. le Maire à signer la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme avec l'Agence des Territoires de la Vienne et tous documents afférents à ce dossier.

#### **5. Avis projet parc d'installation et d'exploitation d'un parc éolien à Sommières-du-Clain**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Sommières-du-Clain.

Le parc éolien de la Roche au Loup est composé de :

- 4 éoliennes de type Vestas V136, d'une hauteur totale de 200 m (moyeu : 132 m, rotor : 136 m),
- 1 poste de livraison, de longueur 9,06 m, de largeur 2,6 m et de hauteur hors sol de 2,8 m.

Cette installation produit de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

La puissance totale installée est de 14,4 MW.

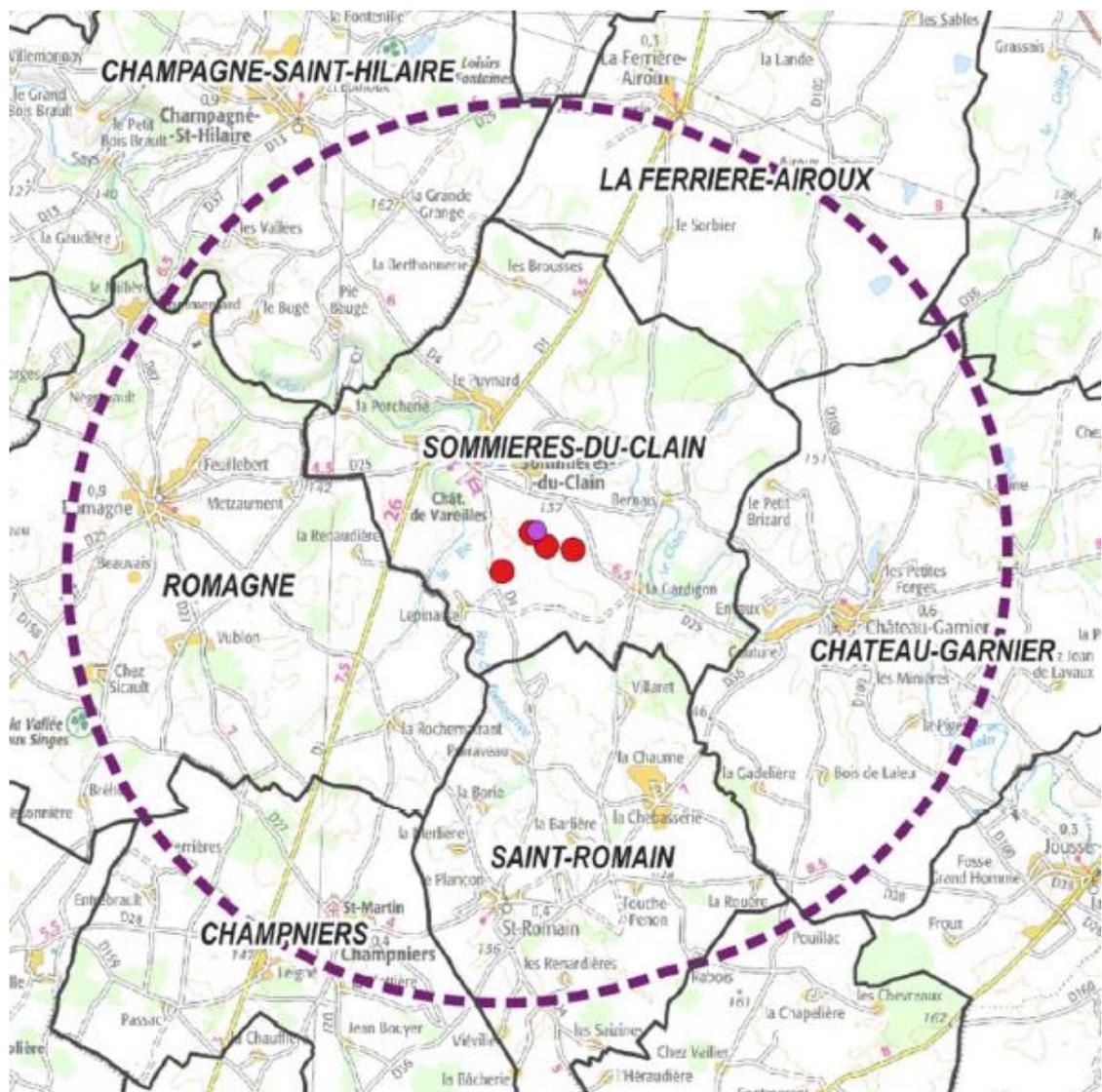
La production attendue est de 50 683 MWh/an.

La commune de Champagné-Saint-Hilaire étant comprise dans un rayon de 6 km du projet, son conseil municipal doit émettre un avis sur le projet. L'enquête publique aura lieu du 31 mars au 5 mai 2020 à la mairie de Sommières-du-Clain.

Les éoliennes sont situées à environ 3 kilomètres de la limite de la commune de Champagné-Saint-Hilaire avec la commune de Sommières-du-Clain.

Le conseil municipal de Sommières-du-Clain est favorable au projet, à l'unanimité.

Compte-tenu de la distance par rapport à la limite de la commune, le Maire propose de s'abstenir car ce n'est pas à Champagné-Saint-Hilaire de décider pour la commune de Sommières-du-Clain.



Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Page du registre n°

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 6 voix contre, 1 voix pour et 5 abstentions

- De donner un avis défavorable pour le projet éolien de la Roche au Loup sur la commune de Sommières-du-Clain.

## **6. Groupement d'achat d'énergie du Syndicat ENERGIES VIENNE**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré au groupement de commandes d'achat d'énergies du Syndicat ENERGIES VIENNE en 2014.

Dans la continuité de la loi NOME qui avait supprimé les Tarifs Réglementés de Vente d'énergie pour les grands consommateurs, les articles 62 et 63 de la loi n°2019-1147 Energie et Climat du 8 novembre 2019 poursuivent le processus général de disparitions des Tarifs Réglementés de Vente et suppriment désormais ces tarifs pour une large majorité des consommateurs d'énergie.

Le Syndicat ENERGIES VIENNE lancera d'ici mi 2020, dans le cadre du groupement de commandes créé en 2014, au bénéfice des adhérents à ce groupement, un appel d'offres électricité pour les points de consommation d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVA (dits points C5). Cela permettra aux adhérents concernés par les nouvelles dispositions de la loi Energie Climat de disposer de contrats de fournitures d'électricité aux meilleures conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Syndicat ENERGIES VIENNE a transmis un bordereau « C5 » à remplir indiquant si la collectivité souhaite que ses points de consommation d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVA (dits points C5) soient inclus dans le futur appel d'offres du Syndicat ENERGIES VIENNE et autorisant le Syndicat à collecter les informations relatives à ces points de consommation auprès de notre fournisseur et/ou gestionnaire de réseaux d'électricité.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, M. le Maire à remplir et retourner au Syndicat ENERGIES VIENNE le bordereau « C5 ».

## **7. Déchetterie simplifiée**

Une réunion a eu lieu le 18 février 2020 en présence des maires de Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Saint-Secondin avec Christophe Desbanes et Jérôme Beau, employés. Depuis la suppression des contrats aidés les coûts sont plus importants, il a été décidé ce qui suit pour la déchetterie simplifiée de Champagné-Saint-Hilaire :

- Les ouvertures se feront en semaine comme prévu sur le calendrier, c'est-à-dire les lundis de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h avec un employé de la Communauté de Communes. Jérôme Beau fournira un planning et s'il n'y a pas d'employé communautaire, les agents de la commune de Champagné-Saint-Hilaire ouvriront et fermeront la déchetterie à ces horaires-là.
- Pour le samedi matin, la déchetterie sera ouverte un samedi sur deux avec un employé de la Communauté de Communes. S'il n'y a pas d'employé disponible, la déchetterie sera fermée.

## **8. Reprise de concessions dans le cimetière communal**

Ce point, concernant le carré B, sera étudié lors d'un prochain conseil municipal. Il concerne 11 reprises de concessions.

## **9. Candidature pour la reprise du bar restaurant**

A ce jour nous avons deux candidats mais qui sont en train de terminer leurs dossiers avec leurs banques. Dès qu'ils ont terminé, ils enverront une lettre d'engagement. Nous pourrions délibérer ensuite.

Ceci devrait se faire après le 20 mars.

Christine Gerbeau et Florent Griffon assistent au conseil municipal, M. le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour qu'ils prennent la parole, les conseillers sont d'accord à l'unanimité pour qu'ils interviennent. Ils demandent où nous en sommes concernant les repreneurs et ils

nous disent qu'il y a des commandes qui se perdent. M. le Maire indique qu'il attend des confirmations de deux couples de prétendants.

#### **10. Stade : remplacement des coffrets électriques**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de subvention a été adressée à la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine pour le remplacement de 5 coffrets d'alimentation et de l'armoire de commande générale au stade. La demande de subvention s'élève à 7 256,99 € pour un coût total du projet de 8 708,39 €. Nous récupérerions la différence avec le FCTVA qui est à peu près équivalent à la TVA.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donnent leur accord, à l'unanimité, pour effectuer les travaux de remplacement de 5 coffret d'alimentation et de l'armoire de commande générale du stade pour un montant de 8 708,39 € après avoir reçu la notification d'attribution de la subvention de 7 256,99 € de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

#### **11. Budget**

Voir point 3.

#### **12. Personnel**

M. le Maire informe du départ à la retraite le 1<sup>er</sup> mai 2020, d'un adjoint technique territorial.

D'autre part, M. le Maire rappelle que le contrat d'un agent des services techniques en contrat PEC se termine le 30 avril 2020. Il est actuellement en arrêt maladie jusqu'au 27 avril 2020.

#### **13. Voirie**

Pour cette année 2020, compte-tenu des coûts annoncés, la Communauté de Communes devrait faire la voirie de Petit Bois-Brault, la Courdémère et des flashes route de Marnay avec en fonctionnement la livraison d'un camion d'enrobé plus le PATA qui serait fait par un agent de la Communauté de Communes.

Nous demanderons à ce que les flashes route de La Croizette et route de La Fontenille soient comblés avec le PATA de la Communauté de Communes et l'aide de nos agents.

#### **14. Travaux**

##### **14.1. Mur « rue du Presbytère »**

Il reste 15 jours de travail à effectuer pour faire les joints et nous ferons une délimitation du massif de fleurs.

##### **14.2. Ouverture entre le projet de gîte (1 route de Sommières) et l'espace patrimonial (1bis route de Sommières)**

Compte-tenu des intempéries, les agents sont en train de réaliser cette ouverture.

##### **14.3. Rangement aux ateliers et route de la Grande Grange**

En fonction du temps, nous sommes toujours en chantier pour ranger ces espaces.

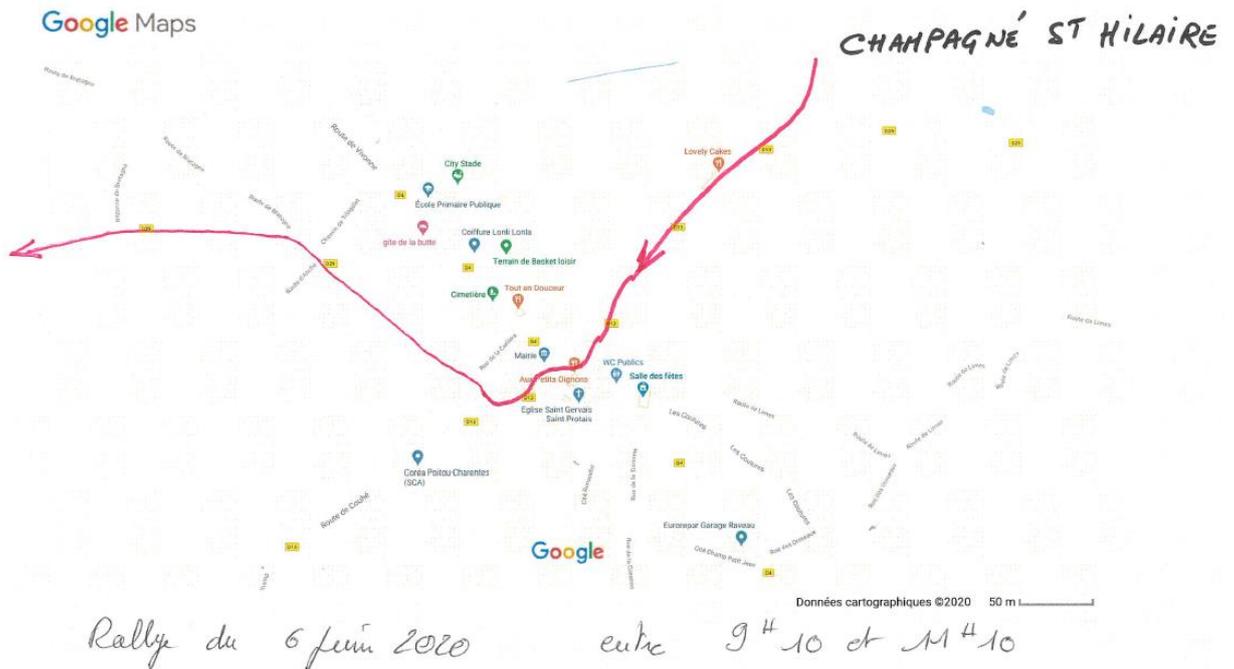
##### **14.4. 24 rue Etienne Saby**

La porte d'entrée a été changée le 10 mars 2020.

**15. Divers**

**15.1. Sport et Collection**

L'association « Sport et Collection » organise une manifestation « 500 FERRARI contre le cancer » afin de récolter des dons pour la recherche contre le cancer. Cette manifestation se déroulera au circuit Automobile du Val de Vienne les 4, 5, 6 et 7 juin 2020. Le samedi 6 juin un rallye touristique de 200 voitures passera sur la commune entre 9h10 et 11h10.



**15.2. Petit portail de l'école**

Il fonctionne par intermittence, nous avons mis une barrière pour empêcher cette entrée.

**15.3. Contrôle des installations du stade par La Ligue de Football**

Les installations du stade ont été contrôlées par la Ligue de Football le 4 février 2020 par MM. Lavergne et Baranger du CDTIS 86. Le Maire a une attestation administrative de capacité à signer. Il s'agit d'une installation de type PA, ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie et nous sommes autorisés à recevoir 299 personnes maximum à l'extérieur du terrain de foot. Les équipements sont reclassés en niveau 6 pour une durée de 10 ans et nous avons à mettre aux normes la hauteur des buts qui doit faire 2,44 mètres (+/- 1 cm), de déplacer la main-courante côté est pour qu'elle soit au minimum à 2,50 mètres de la limite du terrain, déplacer les bancs de touche pour qu'ils soient à 5 mètres de la ligne médiane (c'est-à-dire 10 mètres l'un par rapport à l'autre), fournir l'attestation de capacité ci-dessus décrite et mettre une affiche contre le vol dans les vestiaires.

**15.4. Elections municipales**

Tranche horaire	Permanence	Rôle
-----------------	------------	------

<b>De 7 heures 45 à 10 heures 30</b>	<b>BOSSEBOEUF Gilles BERTHOMME Claudette FRANCOIS DIT SORTON Nathalie</b>	<b>Président Assesneur Assesneur</b>
<b>De 10 heures 30 à 13 heures</b>	<b>BOSSEBOEUF Gilles RUSSEIL Michel BEDUCHAUD Anne-Marie</b>	<b>Président Assesneur Assesneur</b>
<b>De 13 heures à 15 heures 30</b>	<b>PIN Olivier ROGEON Nadine PETERS Gertrude</b>	<b>Vice-président Assesneur Assesneur</b>
<b>De 15 heures 30 à 18 heures</b>	<b>BOSSEBOEUF Gilles BLANC Roseline MOREAU Mickaël</b>	<b>Président Assesneur Assesneur</b>

Secrétaire : BONNIN Vincent (doit être présent à l'ouverture et la fermeture)

## **16. Fêtes et événements**

15 mars 2020	1 <sup>er</sup> tour des élections municipales
19 mars 2020 à 11h30	Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
21 mars 2020	<u>Annulée et reportée</u> : Tartiflette foot
22 mars 2020	2 <sup>ème</sup> tour des élections municipales
4 avril 2020	Expo photos Murmures et Cultures
4 avril 2020	ouverture de la pêche à la base de loisirs
4 avril 2020	<u>Annulé</u> : banquet de l'ACCA
19 avril 2020	Rando Gym
25 avril 2020	Loto Comité des Fêtes

## **17. Tour de table**

Mickaël Moreau rappelle que lors du dernier conseil d'école, sur le compte rendu il est noté qu'un courrier devait être remis à monsieur le Maire concernant l'application de la loi EGALIM. Monsieur le Maire informe qu'il n'a reçu aucun courrier.

Vincent Bonnin rappelle que l'ouverture de la pêche sera le 4 avril à la base de loisirs.

Christophe Archambault rappelle qu'il y a en cours une enquête publique sur le SAGE Clain.

Gertrude Peters signale que le chauffage de la petite salle des fêtes reste trop fort : Monsieur le Maire informe que le réglage se fait au thermostat qui se trouve sur le mur.

Nadine Rogeon déplore le passage de chevaux sur le site des trois fontaines, actuellement avec les terrains détrempés, les dégradations sont importantes.

Nathalie François-dit-Sorton informe qu'il y aura 4 bénévoles qui se déplaceront à la réunion départementale de remerciement pour le téléthon.

La séance est levée à 22h50.

**Ont été prises les délibérations suivantes :**

- N° 6/2020 : Vote du taux des impôts 2020
- N° 7/2020 : Compte de gestion 2019 Gîte
- N° 8/2020 : Compte administratif 2019 Gîte
- N° 9/2020 : Affectation des résultats 2019 Gîte
- N° 10/2020 : Budget primitif 2020 Gîte
- N° 11/2020 : Compte de gestion 2019 Lotissement
- N° 12/2020 : Compte administratif 2019 Lotissement
- N° 13/2020 : Affectation des résultats 2019 Lotissement
- N° 14/2020 : Budget primitif 2020 Lotissement
- N° 15/2020 : Compte de gestion 2019 Multi-commerces
- N° 16/2020 : Compte administratif 2019 Multi-commerces
- N° 17/2020 : Affectation des résultats 2019 Multi-commerces
- N° 18/2020 : Budget primitif 2020 Multi-commerces
- N° 19/2020 : Compte de gestion 2019 Mairie
- N° 20/2020 : Compte administratif 2019 Mairie
- N° 21/2020 : Affectation des résultats 2019 Mairie
- N° 22/2020 : Budget primitif 2020 Mairie
- N° 23/2020 : Convention avec l'Agence des Territoires 86 pour l'instruction des dossiers d'urbanisme
- N° 24/2020 : Avis projet parc d'installation et d'exploitation d'un parc éolien à Sommières-du-Clain
- N° 25/2020 : Groupement d'achat d'énergie du Syndicat ENERGIES VIENNE
- N° 26/2020 : Stade : remplacement des coffrets électriques

**Signatures**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
BERTHOMME	Claudette	Adjointe		
RUSSEIL	Michel	Adjoint		
PIN	Olivier	Adjoint		
FRANCOIS DIT SORTON	Nathalie	Conseillère		
MOREAU	Mickaël	Conseiller		
BEDUCHAUD	Anne-Marie	Conseillère	absente	
ARCHAMBAULT	Christophe	Conseiller		
PETERS	Gertrude	Conseillère		
ROGEON	Nadine	Conseillère		

BLANC	Roseline	Conseillère		
VUZE	Vincent	Conseiller	absent	
BONNIN	Vincent	Conseiller		